



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et crédit supplémentaire d'un montant de CHF 121'000.- concernant la réparation de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État est des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales du 14 septembre 2020 ;

vu le préavis favorable de la commission financière, du 3 juillet 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 6 septembre 2023 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 121'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de réfection de la digue Sud-Est du port de Saint-Aubin-Sauges.
- Art. 2 :** Le Conseil général octroie un crédit supplémentaire de CHF 121'000.- pour l'exercice budgétaire 2023 afin de couvrir les dépenses relatives aux travaux ci-dessus.
- Art. 3 :** La dépense sera portée aux comptes des investissements 3411 « Ports » et amortie conformément à la loi au taux de 2%.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 26 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,

Donatella Vantaggio

La secrétaire,

Maëlle Petitpierre